

**DE LA PORTE  
DE LA  
CRÈCHE DE LA RÉPARATION  
À  
LA PORTE DU PARLEMENT  
MON IDENTITÉ DE NAISSANCE  
RESTE TOUJOURS UNE FICTION**

*Témoignage de :*

***Diane Poitras, nom légal d'adoption***

***Jeanne d'Arc Blondin, nom fictif de la crèche de la  
Réparation***

***Née de parents inconnus, nom d'origine***

*Une adoptée d'un passé lointain*

*née supposément d'une **mère immigrante polonaise***

*ayant le statut de **réfugiée** ou de **personne déplacée***

*et d'un père polonais-allemand*

3 février 2010

# DE LA PORTE DE LA CRÈCHE DE LA RÉPARATION À LA PORTE DU PARLEMENT

## MON IDENTITÉ DE NAISSANCE RESTE TOUJOURS UNE FICTION

Mon nom légal est Diane Poitras  
Mon nom fictif est Jeanne d'Arc Blondin

Je suis accompagnée de Mme Caroline Fortin, présidente du  
Mouvement Retrouvailles.

Bonjour.

Sincère merci de votre invitation.

D'entrée de jeu, je tiens à vous dire que je dois une reconnaissance éternelle à mes chers parents adoptifs gaspésiens. Ils seraient très fiers de me voir ici afin de quémander, mes propres origines.

Socrate a dit : « Connais-toi toi-même ! » et Sheakspeare : « Être ou ne pas être, telle est la question ! » Intrinsèquement, j'ai toujours désiré être une personne entière et, pour y arriver, je dois connaître mon identité de naissance.

Cette démarche vers ma propre vérité, je la fais pour mon bien-être personnel, pour mes besoins en santé, ceux de mes enfants et de mes petits-enfants. J'ai toujours désiré connaître mes origines de tout mon coeur et toute ma vie je les ai analysées dans ma tête. Je soupçonne que le sang qui coule dans mes veines et dans celles de mes descendants a une identité polonaise, un nom, une parenté, une histoire, une géographie, un arbre généalogique et, je soupçonne même un roman d'amour. Je n'ai jamais mérité le sort d'être classée comme une citoyenne provenant d'un mystère de l'incarnation.

Vers l'âge de dix ans, une religieuse m'a demandé si c'était vrai que j'étais adoptée. En grandissant, mes questions identitaires ont usé bien des miroirs.

Je n'ai jamais pu trouver la preuve que mes parents adoptifs ont signé un contrat légal d'adoption.

En 1991, j'ai demandé mes informations de naissance au Centre jeunesse de Montréal.

J'ai reçu un « tit-kit d'adoptée » bien mince rempli de cases vides, mes « antécédents socio- biologiques ».

À 43 ans, j'ai appris pour la première fois que ma maman de naissance est de nationalité polonaise. Après la guerre, elle serait venue d'Allemagne comme réfugiée. Elle était enceinte lors de son arrivée à Montréal. Elle était fille unique et elle parlait cinq langues. Elle possédait une physionomie agréable et elle serait sympathique et intelligente.

J'ai reçu les conseils des Associations Polonaises et du Consulat. Sans l'aide précieuse d'un professionnel de cette communauté, il était certain que mes retrouvailles avorteraient.

Mais, pour retrouver ma mère, je devais obligatoirement rencontrer une travailleuse sociale du Centre jeunesse et j'ai été reçue assez cavalièrement.

J'ai dû en rencontrer une autre assez âgée, de style rétro, bigote et très distante. C'était une technocrate qui portait en elle une dévotion outrée à la sacro-sainte confidentialité.

Elle m'a préparée à un refus. Ce fut l'expérience la plus traumatisante de ma vie. À la sortie de cet entretien, j'ai eu très peur de faire un infarctus. J'avais déjà fait une paralysie faciale, donc, il était urgent de retrouver la compréhension et l'amour de mon mari.

Ultérieurement, ma mère polonaise-anglophone a été rencontrée par cette intervenante francophone.

Ma mère était certaine que j'étais décédée. Un autre choc!

Mes questions sur le plan médical ont été escamotées. Il en est ainsi pour la confirmation des mes ressemblances avec ma mère, même si j'avais laissé plusieurs photos dont celles de mes trois enfants. Ma mère m'aurait donné le plus beau nom de la terre. De qui viennent ces paroles? De ma mère ou de la travailleuse sociale?

En 1993, j'ai reçu une lettre de refus et mes larmes biologiques polonaises ont coulé abondamment.

Depuis 17 ans, j'ai découvert bien des exceptions à la confidentialité mur à mur.

J'ai envoyé régulièrement des lettres au gouvernement et je n'ai reçu que des réponses insignifiantes.

Je me suis adressée à la Commission des droits de la personne et au Protecteur du Citoyen, mais la loi de l'adoption est au dessus de ces deux organismes. Le principe est le suivant : Une adoptée est née de rien, donc on ne fait rien pour

elle. Naître de rien et n'être rien pour vivre toute notre vie dans les mystères et les mensonges, c'est ça l'adoption plénière.

Après 60 ans d'adoption, je divorcerai de l'adoption plénière, mais jamais de mes parents adoptifs. Ma vie a commencé dans le ventre de ma mère. Je ne suis pas née de mes parents adoptifs le jour de mon adoption et je veux dire adieu à toute cette fiction.

Ma naissance c'est la mienne et non celle de quelqu'un d'autre. Mes parents de naissance sont les miens par l'hérédité et le sang qui coule dans mes veines.

Mon identité première et le nom de mon père ne doivent pas seulement appartenir à ma mère et encore moins à l'État.

Le mystère de mon incarnation a assez duré parce que c'est une violence terrible faite à mon intelligence. Au nom du sang qui coule dans mes veines, je n'accepterai jamais de venir de nulle part.

Je crois sincèrement que la mère qui donne la vie laisse toujours un doux parfum d'origine à son enfant. Son enfant qui sera adopté donnera la vie à son tour. Il laissera lui aussi à son enfant le parfum de sa mère et le sien. Tous ses descendants rechercheront toujours l'odeur de ce délicat parfum des vraies origines. Depuis 60 ans, j'essaie de dessiner le portrait de mes parents de vie avec rien. Je peux essayer de créer ce portrait dans mes rêves mais quand je me regarde dans le miroir, je ne me souviens pas de mes parents de naissance et pourtant, tout mon être en exprime l'absence.

De la porte de la Crèche de la Réparation à la porte principale du Parlement où l'on peut lire la devise : « Je me souviens » mon identité de naissance reste toujours une énigme dont vous avez la clé.

Je vous supplie de jeter un regard de tendresse dans mon vrai dossier d'adoption et de le traiter avec bienveillance afin de me redonner ce qui m'appartient, mon identité européenne de naissance et toute ma vérité.

Tout adopté qu'il soit, mérite cette marque de respect. Redonnez à chacun son identité.

Vous avez devant vous la plus orpheline des orphelines du Québec.

Le 29 janvier 2010

À toutes les personnes concernées par la **Consultation générale** et auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé **Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale**.

**Sujet : IMPORTANT MANQUE D'INFORMATION SUR LE CONTENU DES DOSSIERS D'ADOPTION**

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mes observations en ce qui concerne le contenu du dossier d'adoption des personnes nées entre 1929 et 1970. Plusieurs adoptés de soixante ans et plus ont appris leur adoption à l'école, soit le jour de leur mariage ou lors du décès d'un parent adoptif. De plus, beaucoup d'entre eux n'ont jamais pu retrouver la preuve de leur adoption, ni la preuve de leur baptême à la Crèche et autres papiers concernant leur adoption.

Ma mère adoptive et moi, nous avons fait la demande d'une copie des papiers et des renseignements que ma mère adoptive aurait reçu lorsqu'elle est allée me chercher à la Crèche et lors de la supposée légalisation de mon adoption. Le Centre jeunesse de Montréal a toujours maintenu qu'il avait seulement le droit de me remettre mes antécédents socio-biologiques qui sont un résumé de mon histoire et non de vraies preuves. Selon les fonctionnaires des Services sociaux cela veut dire : « Si tes parents ont reçu des papiers et qu'ils les ont gardés afin de te les transmettre, tant mieux et s'ils ne les ont plus tant pis pour toi.

Depuis 17 ans, je fais partie du Mouvement Retrouvailles et plusieurs personnes m'ont renseigné sur les documents qu'ils avaient reçus de la part de leurs parents adoptifs.

**Je recommande que tous les adoptés puissent avoir le droit de connaître le contenu de leur dossier d'adoption et même qu'il y ait un guide d'information sur le contenu.**

Diane Poitras, adoptée

---

## **IMPORTANT MANQUE D'INFORMATION SUR LE CONTENU DES DOSSIERS D'ADOPTION**

Plusieurs adoptés du passé, c'est-à-dire ceux qui ont vécu l'adoption des années 1920 à 1970 ont dû faire face à l'absence de preuves de leur adoption parce que leurs parents adoptifs ont fait disparaître tous les papiers concernant leur adoption.

Quand j'ai débuté des recherches sur mes parents de naissance en 1991, il arrivait trop souvent que les adoptés soient confrontés à un manque total d'information. C'est en côtoyant d'autres adoptés au Mouvement Retrouvailles qu'ils pouvaient démystifier peu à peu le fonctionnement du système d'adoption au Québec. Chaque adopté et chaque parent biologique apportait son histoire et c'est ainsi que l'on apprenait à trouver des informations au compte-gouttes.

Par exemple, à partir des antécédents socio-biologiques, l'adopté devait tout rechercher par lui-même. Le Centre jeunesse donnait le nom de l'hôpital où l'adopté est né mais pas l'adresse. Il donnait le nom de la Crèche mais pas l'adresse. Il mentionnait le baptême sous un nom fictif mais il ne disait pas à quel endroit ni l'adresse. Tous les noms des personnes qui ont été des témoins des événements reliés à notre naissance et à notre adoption se sont évanouis dans les ténèbres du secret de l'adoption.

Bien souvent, les hôpitaux et les crèches n'existaient plus et il était impossible pour l'adopté de situer ces endroits. Les listes des hôpitaux et des maternités d'autrefois ainsi que les adresses ne sont pas réellement disponibles. Il en est ainsi pour les listes des organismes et les structures d'adoption de cette époque. Encore aujourd'hui, plusieurs mères et plusieurs adoptés ne savent pas vraiment où s'adresser pour obtenir des renseignements sur cette partie dramatique de leur vie

Pour les adoptés du passé il n'existe pas vraiment de brochures pour expliquer :

Qu'est-ce qu'un dossier d'adoption? Le contenu exact d'un dossier d'adoption.

La nomenclature des papiers ou documents contenus dans les dossiers d'adoption.

*Exemple : Avec plusieurs adoptés j'ai comparé les informations qu'ils avaient reçues de la part de leurs parents adoptifs.*

*Je me suis rendue compte de la diversité de la nomenclature pour le formulaire de consentement à l'adoption signé par les parents adoptifs de la région de Québec :*

*En 1930, Consentement à l'adoption légale*

*En 1955 Déclaration d'adoption pratique*

*En 1956 Contrat d'adoption pratique*

Les renseignements sur notre baptême à la crèche ne sont pas toujours disponibles même si nous avons eu un nom fictif et qu'il est marqué très souvent que nous sommes nés de parents inconnus. Il y a bien souvent le nom d'une

marraine et parfois d'un parrain et ces personnes étaient des employés de la crèche.

La plupart des registres des baptêmes de la crèche ont été transférés dans la paroisse où était située chaque crèche.

Quels papiers et renseignements sont à la paroisse de notre baptême, celui qui a été célébré dans les jours suivant notre naissance?

Le prêtre a-t-il oui ou non le nom de notre mère biologique? Plusieurs adoptés ont retrouvé leur mère naturelle grâce à la collaboration du curé de la paroisse.

Quel est le contenu du dossier d'adoption dans le Centre jeunesse?

Quel est le contenu du dossier d'adoption au Palais de Justice?

Certaines communautés religieuses ont encore dans leurs archives des renseignements sur les adoptés. Quels sont ces documents?

Certains médecins ont gardé leurs dossiers.

Finalement, quels sont les documents qui nous concernent nous les adoptés et où sont-ils?

Qu'est-ce qu'un adopté a le droit de savoir exactement? Il semble que les renseignements donnés varient d'un Centre jeunesse à l'autre et d'une travailleuse sociale à l'autre.

---

Le 29 janvier 2010

À toutes les personnes concernées par la **Consultation générale** et auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé **Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale**.

**SUJET : COMMENTAIRES**

Bonjour,

Je viens vous apporter quelques commentaires à propos des difficultés des adoptés.

## **DOSSIER D'ADOPTION TRAITÉ À DISTANCE**

L'obligation de se déplacer dans une autre région pour rencontrer une travailleuse sociale parce que notre dossier d'adoption doit rester dans notre région de naissance. Ex : Mon dossier est à Montréal et je demeure à Québec.

## **DROIT DE QUESTIONNER LE CONTENU DE MON DOSSIER D'ADOPTION CROIRE OU NON AU DÉCÈS DE L'ENFANT ADOPTÉ.**

Je vous remercie de votre attention.

Diane Poitras, adoptée

---

## **COMMENTAIRES**

### **DOSSIER D'ADOPTION TRAITÉ À DISTANCE**

J'habite la région de Québec et mon dossier d'adoption est à Montréal parce que je suis née à Montréal. Donc, je dois obligatoirement m'adresser à une travailleuse sociale du Centre jeunesse de cet endroit. Comme le Centre jeunesse de Montréal est trop gros, les réponses sont toujours plus lentes à arriver et parfois elles n'arrivent pas du tout.

En 1992, j'ai dû me déplacer à Montréal pour rencontrer une travailleuse sociale du Centre jeunesse de cette région. À cette époque, la liste d'attente pour une personne adoptée qui voulait faire une demande de retrouvailles était de 10 ans.

De plus, si on voulait hâter le processus, il fallait prendre le Projet pilote qui coûtait \$350.00. J'ai pris ce projet. Il m'en a coûté \$150.00 pour la localisation de ma mère et bien sûr je n'ai pas su où elle était et \$180.00 pour une rencontre avec une travailleuse sociale qui devait par la suite contacter ma mère. Je me suis fait reprocher de prendre ce projet parce que j'enlevais de la place à un autre adopté. Advenant des changements à la loi, je désire aller chercher mon dossier à l'État civil, car je ne veux plus être obligée de me rendre à Montréal pour rencontrer une travailleuse sociale, une Sr Marie de la Sainte Confidentialité.

### **DROIT DE QUESTIONNER LE CONTENU DE MON DOSSIER D'ADOPTION**

Je pense que l'adopté devrait toujours avoir le droit de questionner le contenu de son dossier d'adoption et d'obtenir des réponses. En comparant les antécédents de plusieurs adoptés de ma génération, je me suis rendue compte que les

antécédents socio-biologiques ont été faits selon une formule. Parfois il y a beaucoup d'erreurs et des mensonges. Exemple : Il est marqué que ma mère aimait la danse le cinéma et le sport. Plusieurs adoptés ont exactement ces mêmes données.

La confidentialité des dossiers d'adoption permet à la travailleuse sociale de dire bien des choses et on ne peut jamais les vérifier. Ex : Ma mère est sortie de la Maternité privée Hôpital Bellevue en pleurant. Elle m'aurait donné le plus beau nom de la terre. Comment puis-je vérifier si ces informations sont vraies?

Ma mère m'a-t-elle vue lors de ma naissance? À cette époque il était habituel d'endormir les femmes lors de leur accouchement. Elles se réveillaient et le bébé était né. Le lendemain de ma naissance, ma mère m'a-t-elle vue avant de signer l'acte d'abandon?

## **CROIRE OU NON AU DÉCÈS DE L'ENFANT ADOPTÉ**

Comment ma mère polonaise peut-elle croire véritablement à mon existence puisqu'on lui a dit que j'étais décédée à la naissance? Comment peut-elle croire des organismes d'adoption qui lui ont déjà menti une première fois?

Il est très fréquent que des adoptés ont recherché leur mère et que leur mère était certaine de leur décès.

---

Le 29 janvier 2010

À toutes les personnes concernées par la **Consultation générale** et auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé [Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale](#).

### **SUJET: LE SECRET DE L'ADOPTION EN PSYCHOLOGIE**

Bonjour,

Depuis 17 ans, j'ai beaucoup lu sur l'adoption. C'est en France que l'on retrouve les plus grands noms qui ont abordé le secret des origines en psychologie, en pédiatrie et en psychiatrie.

Je suis très heureuse de vous partager mes découvertes et j'espère qu'elles pourront influencer positivement la prochaine loi de l'adoption. Il y a aussi un grand pédiatre à l'Hôpital Ste-Justine qui m'a dit personnellement qu'il était très important pour les adoptés de connaître leurs origines. Dommage que ce brillant

pédiatre M. Jean-François Chicoine n'ait pas été invité à cette consultation. Il en est ainsi pour les médecins généticiens qui auraient dû se manifester.

Je vous remercie de votre attention.

Diane Poitras, adoptée

---

## **LE SECRET DE L'ADOPTION EN PSYCHOLOGIE**

Diane Poitras Introduction

Boris Cyrulnik, psychiatre

Myriam Szejer, médecin, psychiatre, pédopsychiatre

Claude Halmos, Psychanalyste, auteur de "Parler, c'est vivre" (NiL, 1997),

*Serge Tisseron, psychiatre*

Margaret Somerville, Directeur fondateur, Centre McGill pour la médecine, éthique et droit

**Françoise Dolto, psychiatre**

Gilbert Maurey Psychanalyste

Beague

Alain Meunier Psychiatre et psychanalyste

Serge Tisseron : Le rapt des origines

---

## **LE SECRET DE L'ADOPTION EN PSYCHOLOGIE**

Doit-on dire à un enfant qu'il a été adopté?

Doit-on dire à une personne de 40 ou de 60 ans qu'elle a été adoptée?

Je fais partie d'un groupe d'adoptés du passé qui ont été séparés de leur mère dès le lendemain de leur naissance. C'est une projection radicale dans le vide identitaire. Le jour de mon abandon, j'ai été confronté à la disparition de ma mère. Laissée aux hasards de la vie dans une crèche du nom de la Réparation, je n'ai plus jamais entendu sa voix roucouillante des Pays de l'Est. Je n'ai plus jamais senti la caresse de sa main lorsque j'étais dans son ventre et jamais je n'ai pu retrouver la poésie de ses berceuses polonaises.

À partir de ce jour fatal, je suis devenue une orpheline, une vraie parce que je ne valais plus rien et je n'ai jamais su qui j'étais vraiment.

Toute ma vie, j'ai subi un cruel rationnement d'explications sur ma naissance.

J'ai dû vivre toute mon existence avec des étrangers à mon identité première et bien souvent, j'ai eu le sentiment d'être étrangère à moi-même.

Vivre sans connaître ma véritable identité c'est marcher sur une voie parallèle à côté de mon histoire.

On ne peut jamais faire le deuil de nos parents biologiques parce qu'on ne les a pas connus. C'est pourquoi il faut préserver l'identité de naissance d'un enfant parce que c'est la sienne et elle n'est identique à aucune autre et biologiquement elle lui colle à la peau.

Partir à la recherche de ses origines identitaires, c'est aussi partir à la recherche de soi-même. L'adopté devenu adulte doit réintégrer son histoire. C'est primordial, vital, nécessaire et c'est pourquoi je vous cite les plus grands auteurs en psychologie et en psychiatrie qui ont affirmé dans les citations suivantes l'importance de redonner la vérité de naissance aux adoptés.

### **Boris Cyrulnik, psychiatre**

« On est façonné, on est pétri, la sculpture de notre cerveau, de nos émotions commence dans les dernières semaines de la grossesse, c'est-à-dire qu'avant notre naissance, on subit déjà l'influence du milieu, les émotions de notre mère, l'ambiance, le contexte. Si bien que le jour où on arrive au monde, on a déjà un début de développement, on a déjà été façonné. »

Donc, je pense que le récit de soi, c'est notre colonne vertébrale identitaire, on ne sait qui on est que lorsqu'on est capable de faire le récit de soi.

\*\*\*\*\*

## **Myriam Szejer, médecin, psychiatre, pédopsychiatre**

La psychanalyse nous a montré qu'on négocie mieux une vérité sur soi, même cruelle, qu'un mensonge. **Demander à un enfant de se structurer sur du non dit, c'est lui demander de nier une partie de lui-même.** Car lui, il le sait bien, ce qu'il a vécu, et si sa conscience ne lui rappelle pas explicitement, son inconscient viendra, par des symptômes inexplicables, en témoigner tout au long de son existence. **Ce qui est grave, c'est que la société cautionne le trou de l'origine dès la naissance.**

Ces mères qui abandonnent n'ont pas souhaité élever leur enfant, mais elles n'ont pas forcément souhaité couper le lien à tout jamais.

Il est primordial de transmettre son histoire à l'enfant (parole sujet). Il est capital d'accompagner les nouveau-nés. Ils sont en attente de paroles vraies.

Tous les enfants abandonnés posent la même question : POURQUOI M'ONT-ILS ABANDONNES ?

Cette question est plus importante que le QUI. L'importance de ce savoir dépend de ce qui leur a été dit ou non, du sujet, de l'histoire anténatale et de la famille adoptive. On ne peut pas dire de généralités. L'espace de tolérance, c'est une ouverture. Il faut trouver le juste équilibre, ne pas forcer, ne pas mettre de bâtons dans les roues. Mais il faut tout raconter tout de suite au bébé, ce qu'il fera après de cette histoire lui appartient. L'expression des bébés est principalement physique. Agitation, symptômes respiratoires ou digestifs. Souvent, si on leur raconte, le soulagement est très rapide. Les symptômes sont aussi une demande de sens.

Il est rare que tous les éléments le concernant soient dits au bébé. **On demande aux adoptés de penser qu'ils sont l'enfant biologique de leur famille adoptive.** Et jusqu'à récemment, il était courant de penser que l'on ne souffrait pas de ce que l'on ne connaissait pas.

**Le travail de Françoise Dolto a bouleversé toutes ces idées reçues. Elle a démontré qu'il fallait savoir à quoi on renonçait pour pouvoir changer de filiation.** C'est pourquoi lorsqu'un enfant reçoit un prénom, il est préférable de bien réfléchir avant de le lui changer. Il est important d'en tenir compte. Il est important de changer en douceur en laissant le premier prénom figurer sur les papiers. Le premier prénom est à la place du nom de famille dans la structuration du psychisme de l'enfant. L'exploitation de l'amnésie infantile (oubli de tout ce qui se passe avant 5 ans) consiste à nier l'existence de ces souvenirs. Or, l'inconscient viendra les lui rappeler. **Pour aider un orphelin à vivre sa destinée au mieux, il faut comprendre qu'il doit supporter une blessure impossible à cicatriser.** La mère conçoit l'enfant et accouche, mais le père déclare l'enfant, lui donnant une existence . Or souvent, dans les cas d'abandon,

du père, on ne sait rien ou très peu. Il est alors important de dire à l'enfant qu'on ne sait rien. Il ne faut pas confondre secret de famille et secret d'état. **Lorsque les conseils de familles font du secret d'état sous couvert de morale, ils sont destructeurs.** Lorsque la mère fait du secret de famille en cachant certaines choses, elle crée de la névrose, et c'est moins dramatique ! Comme la place du père est souvent vacante, le rôle du père adoptif est parfois plus facile.

**Vérité et révélation. Il est indispensable de dire à un nouveau-né d'où il vient.** Il faut dévoiler l'histoire sans attendre les questions, en choisissant le moment. A l'enfant de décider s'il souhaite encore avoir accès à ses origines ou non, il faut donc lui expliquer à quoi sert le CNAOP.

Les parents parfaits n'existent pas, les parents adoptifs n'échappent pas à la règle, mais les enfants adoptifs sont sous la protection de la société. **Il ne faut pas oublier que l'enfant adoptif pense devoir plaire et donner satisfaction, sous peine d'être à nouveau abandonné.**

« Avant l'adoption d'un bébé, il y a abandon, mot tabou qui désigne un acte qu'il faudrait escamoter au maximum. Ce concept est à l'origine de certains maux dont souffrent les adoptés tout au long de leur vie. **Les non-dits, les secrets, les informations séquestrées au sujet du passé créent des sortes de trous au sein du psychisme et peuvent compromettre un équilibre. L'amour reçu d'une famille adoptive ne permet pas de les combler totalement.** »

\*\*\*\*\*

**Claude Halmos, Psychanalyste, auteur de "Parler, c'est vivre" (NiL, 1997),**

Révéler à un enfant qu'il a été adopté démontre un grand respect des êtres et de la vérité.

Priver un être humain de son histoire et le mettre, de plus, en position de vivre au milieu de gens qui savent sur lui des choses auxquelles lui-même n'a pas accès, c'est lui faire vivre une situation injuste et violente qui a forcément des conséquences sur lui.

Un être humain, en effet, sait toujours la vérité de son histoire, mais il la sait d'un savoir inconscient. Si on lui dit clairement les choses, on permet à ce savoir inconscient de devenir conscient. Si, au contraire, on se tait ou si l'on travestit la vérité, on interdit à ce savoir inconscient d'accéder à la conscience. Dès lors, il ne peut plus se dire que par des symptômes, des "blocages", de la souffrance.

---

## ***Serge Tisseron, psychiatre***

### **SECRET DES ORIGINES**

De nombreuses théories et études suggèrent que tout secret familial est toxique : quelles que soient les excellentes intentions qui le guident, il est toujours ressenti comme une violence par un enfant. Une violence qu'il n'oubliera jamais et qui pèsera lourdement sur l'ensemble de sa vie psychique et par contrecoup sur sa vie professionnelle, amoureuse, sociale.

Le secret en lui-même est porteur de violence. Pour Serge Tisseron (1996), c'est précisément parce qu'ils sont enrobés d'un silence empoisonnant qui s'infiltré partout que les secrets de famille peuvent être terriblement nocifs. Et l'auteur de préciser que la honte et la culpabilité ne sont jamais très loin.

## **Corinne Daubigny Philosophe et psychanalyste, Les Origines en héritage, éd. Syros.**

"Il est essentiel de pouvoir se représenter d'où l'on vient. On ne se construit qu'en se différenciant, ce qui suppose de savoir d'abord à qui l'on ressemble ", écrit-elle en 1994, dans Les Origines en héritage (éd. Syros).

\*\*\*\*\*

## **Margaret Somerville, éthicienne militante pour le droit des enfants de connaître leurs origines biologiques**

### **Directeur fondateur, Centre McGill pour la médecine, éthique et droit**

Les enfants ont le droit «humain» de connaître l'identité de leurs parents biologiques, et ce, même si ces derniers ne le désirent pas.

«Le droit de l'enfant doit primer celui de l'adulte qui voudrait qu'on respecte sa vie privée.»

\*\*\*\*\*

## **Françoise Dolto, psychiatre**

Certains tenants de la psychanalyse de l'enfant suggèrent que ce qui est traumatisant n'est pas l'évènement en lui-même qui est l'objet d'un secret, mais l'absence de parole dite sur cet évènement.

Le contenu du secret est souvent moins important que sa fonction.

Il s'ensuit que l'on pourrait tout dire à l'enfant sans que cela ne le détruise : si la vérité peut causer du chagrin ou de la douleur, elle ne peut pas anéantir la personne que cela soit psychologiquement et/ou physiquement.

Ce sont avant tout les choses tues qui empêchent l'enfant de se construire.

« Il ne faut jamais leur cacher la vérité. »

« Nul n'est venu de soi-même ni ne peut se donner. »

« Chacun de ces enfants est prisonnier d'une énigme. »

« Tous les souvenirs de nos parents, de nos ancêtres sont inclus en nous. Nous sommes en notre être, représentants d'une histoire même si nous ne le savons pas à partir de laquelle nous allons nous développer. »

« C'est le devoir de l'Assistance publique de leur dire ce que l'on sait de leurs parents. L'Assistance publique avait pris l'habitude abusive d'empêcher les enfants de retrouver leurs parents d'origine. C'est une énorme faute. Quand ils se retrouvent, cela se passe de la plus tranquille des façons. La mère dit toujours la même chose, le père aussi : Il n'y a pas un jour de ma vie où j'ai pensé à toi. »

## **PATRONYME**

Quand au droit des parents adoptifs d'enfants déjà  
prénomés par l'État civil de changer le prénom  
(et même le nom de l'enfant adopté s'il en a un)  
au lieu de lui adjoindre le leur à l'État civil,  
laissant à celui-ci l'option de son patronyme à sa majorité,  
c'est du point de vue symbolique un crime.

Françoise Dolto, psychiatre, Destins d'enfants

\*\*\*\*\*

## **Gilbert Maurey Psychanalyste**

« Toutes les familles abritent des secrets. Petits ou grands, ils ont toujours des conséquences. Leur gravité réside dans l'importance du secret, mais aussi dans l'insistance mise en oeuvre pour le préserver. »

\*\*\*\*\*

## Beague

Pour l'enfant et pour l'adulte qu'il deviendra, tout ce qui est lié au secret fait souffrir,

\*\*\*\*\*

## Alain Meunier Psychiatre et psychanalyste

La démarche initiale c'est simplement une démarche vers la vérité c'est-à-dire qu'on ne suppose pas à quelque point de vue que ce soit dans l'abandon ou ailleurs qu'une partie de notre inconscient soit vide. C'est-à-dire que si des gens ont eu des comas, il est absolument insupportable d'avoir des moments où on ne sait pas ce qui s'est passé. Le blanc est insupportable dans la vie et je crois que le départ de la vérité que l'adopté cherche elle est là. L'horreur du vide. **Peu importe la vérité qu'il va apprendre le destin de sa mère, ses caractères, il a d'abord besoin de savoir.**

\*\*\*\*\*

Qui aime les adoptés? Je me le demande? Dans la confidentialité, il y a un grand manque d'amour et de reconnaissance. On place les adoptés et les parents biologiques dans deux camps ennemis sans avoir la possibilité de se voir, de se toucher, et surtout de s'expliquer. Et pourtant, la majorité des adoptés veulent traverser le pont de l'amitié afin de se connaître et de se reconnaître. Ils veulent savoir leur identité première et voir un jour le portrait de ceux qui leur ont donné la vie.

Diane Poitras, adoptée

11 février 2009

---

Le 29 janvier 2010

À toutes les personnes concernées par la **Consultation générale** et auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé **Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale**.

**SUJET: MES RECOMMANDATIONS**

Bonjour,

Je vous fais parvenir l'ensemble **de mes recommandations** au sujet de l'avant-projet de loi intitulé **[Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale.](#)**

Je tiens à vous souligner que par le passé des milliers orphelins irlandais adoptés par des familles québécoises ont pu garder leur patronyme. Le 3 juillet 2008, lors de la Fête du 400e anniversaire de la ville de Québec, M. Dick Roche, Ministre des Affaires gouvernementales de l'Irlande est venu dire merci au gouvernement québécois. J'espère que cette page de notre histoire deviendra une grande source d'inspiration pour nos législateurs.

<http://www.historica.ca/minutes/minute.do?id=10307> S.V.P. Cliquez sur le film des minutes Historica. (Très intéressant)

Aussi, je vous envoie le diaporama qui vous raconte l'histoire d'une travailleuse sociale polonaise qui a été proposée pour le Prix Nobel de la Paix. À la fin de la guerre, elle a remis à 2,500 enfants adoptés leur véritable identité de naissance.

Je suis certaine qu'il existe des Irena Sendler (Sendlerowa) au Québec mais, je n'ai pas eu la chance d'en rencontrer une aussi humaine pour traiter mon dossier avec respect, dignité et fierté.

Je vous remercie de votre attention.

Diane Poitras, adoptée

---

## **RECOMMANDATIONS**

### **IL FAUT RECONNAÎTRE :**

DROIT DE VETO

NOM DU PÈRE

GUIDE D'INFORMATION POUR LES ADOPTÉS DU PASSÉ

LOI

SANTÉ

ADOPTION INTERNATIONALE

URGENCE DE CONNAÎTRE MES ORIGINES, MES ANTÉCÉDENTS

MÉDICAUX ET LE CONTENU DE MON DOSSIER D'ADOPTION

INTÉRÊT ET PROTECTION DE L'ENFANT

PROTECTEUR DES ADOPTÉS

MÉDIATION ET ACCOMODEMENTS RAISONNABLES

DROIT DES DESCENDANTS DE L'ADOPTÉ

HARMONISATION DE LA LOI AVEC LES AUTRES PROVINCES

HUMANISER LES SERVICES AUX ADOPTÉS

DE MÉDITER LES PAROLES DE GILLES VIGNEAULT SUR LA LA LOI QUI  
BANNISSAIT L'ENFANT AU NOM D'UNE MORALE INSENSIBLE À  
L'AMOUR

AIMER LES ADOPTÉS DU PASSÉ AVEC UN GRAND A

RECONNAISSANCE DES PARENTS ADOPTIFS

UNE FIERTÉ HISTORIQUE DU QUÉBEC: LES ORPHELINS IRLANDAIS  
QUI ONT PU GARDER LEUR PATRONYME

JE RECHERCHE UNE TRAVAILLEUSE SOCIALE HUMAINE COMME  
IRENA SENDLER

---

## **RECOMMANDATIONS**

### **IL FAUT RECONNAÎTRE :**

Ceux qui ont le plus souffert et qui souffrent encore de la disparition de leur véritable identité, de la perte de leur dignité et de leur fierté de naissance, ce sont les enfants adoptés nés entre 1920 et 1970.

Il faut reconnaître le drame de l'abandon et du rejet des enfants du passé à cause de leur illégitimité et leur remettre ce qui leur revient : leur identité.

Il faut reconnaître le vécu dramatique des enfants illégitimes dans les crèches où ils n'ont pas connu les baisers de leur mère et le regard attendrissant de leur famille.

Plusieurs ont été sauvés de justesse d'être classé comme un enfant de Duplessis. Entre la honte d'une grossesse illégitime et l'enfer de l'orphelinat, les deux parties ont énormément souffert. L'orphelin de la crèche est un survivant et un exilé de son patrimoine familial et humain.

La mère biologique n'a pas perdu son identité ni sa famille ni ses antécédents médicaux. L'orphelin de la grande noirceur a tout perdu lors de son entrée à la crèche.

Il faut reconnaître que les adoptés du passé sont les seuls citoyens qui ont dû perdre obligatoirement leur identité de naissance au profit d'une naissance illégitime, au profit de la peur, de la honte et de la culpabilité de la mère et au profit des parents adoptifs.

Il faut que les législateurs reconnaissent le besoin humain, intrinsèque, fondamental et légitime de connaître l'identité des parents de naissance. De reconnaître les besoins du coeur de l'adopté.

Il faut que les législateurs cessent de banaliser notre vécu pré-adoptif et qu'ils arrêtent de faire semblant que cette partie de notre vie n'a jamais existé. Il ne faut pas oublier que nous avons passé neuf mois dans le ventre de notre mère. Nous venons de deux parents, qui ont chacun une famille ainsi que des ancêtres et les maladies héréditaires viennent toujours nous le rappeler.

Que tout adulte adopté ne doit pas être obligé de quêter ses origines, il devrait les connaître automatiquement.

De faire en sorte que personne au Québec ne doive cacher ses origines sous prétexte qu'elles sont nées illégitimes, des enfants du péché et de la honte mais qu'elles en soient fières.

D'accorder une reconnaissance à ceux dont la vie est partagée entre deux familles de deux nationalités différentes ou autre. Dans mon cas, **j'ai perdu la nationalité polonaise ainsi que la langue et la culture de ma famille de naissance.**

De reconnaître qu'un enfant adopté est une entité de sa naissance à sa mort et non une autre entité avec un nom fictif de son adoption à sa mort. Que tout adulte adopté n'ait pas de permission à demander ni à sa mère ni à l'État pour connaître ses origines.

Que l'État reconnaisse que l'adopté du passé **peut avoir besoin de l'aide de la communauté culturelle de la mère.**

Que les adoptés du passé nés au Québec d'une mère d'une autre nationalité aient la chance de connaître d'autres personnes adoptées de la même nationalité. Je ne devrais pas être la seule personne née au Québec d'une mère polonaise et qui par la suite a été laissée en adoption.

Qu'il y ait un ménage de fait dans tous les documents reliés à la naissance et à l'adoption d'un enfant né entre 1920 et 1970 et que l'on remette aux adoptés toutes leurs informations.

## **DROIT DE VETO**

Que les mères biologiques qui déposeront un droit de veto laissent à leur enfant une photo, un petit mot, une lettre à leur enfant.

## **NOM DU PÈRE**

Que les législateurs et les mères biologiques comprennent que l'enfant adopté désire aussi connaître l'identité de son père.

## **GUIDE D'INFORMATION POUR LES ADOPTÉS DU PASSÉ.**

Que les adoptés du passé puissent bénéficier **d'un guide d'information qui explique le contenu d'un dossier d'adoption.**

Que l'on remette à l'adopté tous les renseignements qui pourraient l'aider à structurer son identité.

## **LOI**

Que les structures des lois de l'adoption répondent aux besoins humains, aux besoins du coeur et médicaux des adoptés du passé et de leurs descendants.

## **SANTÉ**

Que dorénavant le droit à la santé de l'adopté doit avoir la priorité sur la confidentialité. L'adopté a des enfants, des petits-enfants et parfois des arrière-petits-enfants et que tous les descendants de la mère biologique sont tributaires des maladies héréditaires de la mère biologique inconnue. Mes trois enfants ont hérité de 50% de mon bagage génétique polonais, mes petits-enfants en ont reçu 25% et mes arrière-petits-enfants en recevront une part également.

Que l'adopté puisse participer à des études sur certaines maladies. Il serait très important que tous les adoptés et non-adoptés aient accès à leurs antécédents médicaux. Il faudrait que des médecins proposent un questionnaire médical basé

en premier lieu sur l'histoire médicale de la mère et du père biologique, ensuite celle de la famille immédiate et enfin sur les grands-parents et autres membres de sa famille. Par la suite, il pourrait y avoir des questionnaires plus précis couvrant toutes les possibilités de maladies.

Je crois que les deux parents biologiques devraient être rencontrés par un médecin ou un autre spécialiste du domaine médical. Le climat de confiance serait mieux établi et le personnel médical serait sûrement plus habilité à poser des questions pour ensuite faire des liens avec l'histoire médicale.

Lorsqu'une travailleuse sociale d'un Centre jeunesse rencontre ou téléphone à une mère biologique pour lui annoncer que son enfant veut la connaître, cette mère est sous le choc, elle est souvent émotive et il est plus difficile d'aller chercher les informations médicales à ce moment là surtout si la mère refuse de collaborer.

## **ADOPTION INTERNATIONALE**

Que les adoptés d'un passé lointain, nés de parents européens soient aussi bien traités que les enfants adoptés à l'international car ils peuvent savoir plus de choses sur leur naissance et sur leur adoption que les adoptés québécois. Ce serait le temps de rééquilibrer l'accès à l'information pour les dossiers des adoptés. Les parents adoptifs à l'international ont le dossier complet de leur enfant.

## **URGENCE DE CONNAÎTRE MES ORIGINES, MES ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET LE CONTENU DE MON DOSSIER D'ADOPTION**

J'ai 60 ans, je suis une grand-mère et je ne connais pas ma durée de vie. **Le temps n'attend personne** et j'espère de tout coeur connaître mes antécédents médicaux et mes origines dans les plus brefs délais. Je ne veux pas mourir sans avoir la certitude de mon identité de naissance et sans avoir récupéré les informations de ma vie pré-adoptive.

## **INTÉRÊT ET PROTECTION DE L'ENFANT**

Que les législateurs qui parlent de l'intérêt, du bien-être et de la protection de l'enfant dans l'adoption plénière prennent en considération les besoins de ces enfants au niveau de leur santé. Ils oublient que ces enfants deviennent des adultes, des parents et des grands-parents. Les adoptés du passé ont soixante, soixante et quinze ans et plus. Mes parents adoptifs auraient 100 ans et ma mère biologique si elle est vivante aurait 89 ans. Qui protège les intérêts et les besoins en santé des enfants adoptés âgés?

## PROTECTEUR DES ADOPTÉS

Considérant que le Protecteur du citoyen ne peut absolument rien faire pour aider humainement les adoptés du passé dans la quête de leurs origines je suggère qu'il y ait un « **Protecteur des adoptés** » indépendant du gouvernement.

## MÉDIATION ET ACCOMODEMENTS RAISONNABLES

La médiation et les accomodements raisonnables devraient être pris en considération car après tout, les adoptés du passé sont aussi des immigrants d'une famille à l'autre et dans mon cas, d'une nationalité, d'une culture et d'une langue à l'autre. Il y a beaucoup de similitudes entre les adoptés et les immigrants.

Le Québec était plus accomodant envers les adoptés Irlandais en 1850. D'ailleurs les lois de l'adoption au Québec n'étaient pas encore en vigueur.

Je maintiens toujours l'idée que les adoptés sont des immigrants et personnellement, j'attends toujours et impatientement un accomodement raisonnable tout aussi généreux.

Le journaliste Gilbert Lavoie dit dans un article :

***« On a oublié dans la controverse sur l'identité, que c'est grâce à un accomodement si plusieurs de ces Québécois d'origine irlandaise, ont conservé leurs noms de famille. »***

***« Dans un geste qui devrait nous inspirer, les familles québécoises qui ont adopté des orphelins irlandais au milieu du X1Xe siècle n'ont pas cherché à faire des Tremblay, des Roy ou des Côté. »***

Nos ancêtres Irlandais Journal Le Soleil du 13 nov. 2007 Actualités p.9

## DROIT DES DESCENDANTS DE L'ADOPTÉ

Advenant mon décès, avant que je puisse connaître mon identité de naissance et mon histoire pré-adoptive, je désire que mon conjoint et tous mes descendants aient le droit de connaître mon acte de naissance original et le contenu de mon dossier d'adoption. Je ne mérite pas l'anonymat de ma naissance. Les deux générations qui me suivent et celles du futur ne méritent pas une fausse généalogie de ma part. Je veux léguer à mes descendants un héritage de vérité et mon vrai nom polonais.

Je désire que ma famille polonaise puisse connaître mon identité.

## **HARMONISATION DE LA LOI AVEC LES AUTRES PROVINCES**

Que le Québec harmonise sa loi de l'adoption avec les pays et les autres provinces qui démontrent plus d'ouverture en prenant l'exemple de la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Alberta et l'Ontario, où les renseignements sont accessibles à toutes les personnes adoptées. Il en est ainsi pour Israël, l'Angleterre, l'Écosse, la Suède, la Suisse, la Finlande, la Hollande, l'Australie, la Nouvelle Zélande, en Nouvelles-Galles et dans plusieurs États américains.

## **HUMANISER LES SERVICES AUX ADOPTÉS**

Demander que tous les intervenants à tous les niveaux démontrent plus d'humanisme et de compréhension envers les personnes adoptées âgées qui désirent connaître leur identité de naissance et de cesser de les culpabiliser. Que ce soit à l'État civil, dans certains Centres jeunesse, dans le domaine politique juridique, médical et journalistique.

Entendre dire par un avocat dans une conférence que l'adoption c'est : **« Prendre une plante dans un pot et la transférer dans un autre pot. » Cette définition de l'adoption est très blessante et enlève de la valeur à l'être humain adopté. La plante transplantée conserve ses vraies racines.**

**Il faut tenir compte que la plante a besoin de ses racines pour vivre sinon elle va mourir. Les adoptés sont des exilés et des survivants de leur histoire de naissance. Quand le médecin demande : Y a-t-il des cas de cancer dans ta famille? Des maladies coronariennes, des cas d'allergie, du diabète, de l'hyperthyroïdie, de glaucome, du daltonisme, de l'hypercholestérolémie familiale ect.**

C'est une façon de dire Qui es-tu?

L'adopté est d'abord et avant tout un être biologique né de ses vrais parents.

## **DE MÉDITER LES PAROLES DE GILLES VIGNEAULT SUR LA LA LOI QUI BANNISSAIT L'ENFANT AU NOM D'UNE MORALE INSENSIBLE À L'AMOUR.**

*Puis d'un chagrin d'amour et de l'enfant perdu  
puis de la barbarie au masque de vertu  
qui bannissait l'enfant le privant de sa mère  
au nom d'une morale  
insensible à l'amour!*

## AIMER LES ADOPTÉS DU PASSÉ AVEC UN GRAND A

### *Qui aime les adoptés au Québec?*

*Qui aime les vieux adoptés au Québec?*

*On aime les enfants pour les faire adopter et les adopter mais quand vient le temps de leur redonner leur identité et leur vérité il y a un manque d'amour et de compréhension de la part des législateurs.*

*Toute naissance humaine doit être accompagnée d'amour de reconnaissance et de vérité et c'est ce qui manque actuellement au niveau de la législation du Québec.*

## RECONNAISSANCE DES PARENTS ADOPTIFS

Je suis née à l'époque où le clergé conseillait aux parents de cacher à un enfant son adoption. Mes parents ont cru bon de suivre ces conseils. Mon cher père affectif est décédé en 1972 et à cette époque, on ne parlait pas de retrouvailles.

Lorsque j'ai reçu mes antécédents socio-biologiques en 1992, j'avais l'intention d'en parler à ma mère adoptive. Mon mari s'est fait prendre au jeu de ne pas lui révéler ces informations car il appréciait beaucoup ma mère.

Je n'ai pas pu faire autrement que de m'asseoir près de son fauteuil et de lui parler doucement de mes découvertes originelles. Ma mère qui avait tant caché mon adoption m'a dit : « **Si j'étais à ta place ma petite fille, moi aussi j'aurais voulu savoir.** » Quelle preuve d'amour!

Elle était fière de partager ces informations avec moi et quand mon mari est arrivé du travail, ma mère était souriante et mon mari m'a regardé en voulant dire : « Tu n'as pas révélé ça à ta mère! » et ma maman affective lui a dit :

« **Les polonais c'est du bon monde! Le Pape c'est un Polonais!** »

**C'était en 1992, et elle avait 84 ans.**

**Elle avait évolué et ce qui est important c'est qu'elle voulait mon bonheur.**

## **UNE FIERTÉ HISTORIQUE DU QUÉBEC : LES ORPHELINS IRLANDAIS QUI ONT PU GARDER LEUR PATRONYME,**

Vers 1850, de nombreuses familles québécoises ont adopté **des milliers d'orphelins irlandais qui ont pu garder leur patronyme.**

Dans les dossiers des orphelinats, on a pris soin d'indiquer la nationalité irlandaise des enfants par solidarité envers ce peuple humilié. Figurent, entre autres, les noms des parents naturels, la paroisse et le comté d'origine ainsi que le bateau sur lequel l'enfant a voyagé. On a consigné enfin le nom et le lieu de résidence des familles adoptives, en majorité canadiennes-françaises.

Les descendants de ces orphelins Irlandais sont très fiers d'avoir reçu en héritage leur vrai patronyme.

Le 3 juillet 2008, lors de la Fête du 400e anniversaire de la ville de Québec, **M. Dick Roche, Ministre des Affaires européennes d'Irlande** est venu dire merci au gouvernement québécois. Son discours du 3 juillet 2008 a une très grande valeur historique car il a été entendu dans tout le Canada et même dans plusieurs pays.

**Si c'était bon pour les immigrants Irlandais de garder leur nom même après leur adoption, je crois qu'il serait bon pour moi de retrouver les patronymes de mes deux parents de naissance.**

**Je souhaite que cette page de l'histoire irlandaise du Québec devienne une grande source d'inspiration pour les législateurs de l'adoption afin de me remettre mon dossier d'adoption qui contient une partie l'histoire de l'immigration de ma mère polonaise qui a traversé l'Atlantique en pleurant parce qu'elle était incertaine de mon destin et du sien pour les années futures.**

<http://www.histori.ca/minutes/minute.do?id=10307>

## **JE RECHERCHE UNE TRAVAILLEUSE SOCIALE HUMAINE COMME IRENA SENDLER**

**Madame Irena Sendler est une travailleuse sociale polonaise** qui durant la dernière guerre mondiale a changé l'identité de 2,500 enfants afin de les sauver d'une mort certaine.

Elle voulait qu'un jour chacun de ces enfants puisse récupérer leur vrai nom, leur vraie identité, leur histoire personnelle, leur famille.

Elle a archivé le nom des enfants, leur nouvelle identité, leur prénom et ceux de leurs proches, en double exemplaire sur de fines feuilles de papier, afin de leur permettre de pouvoir retrouver, un jour, les leurs.

Elle gardait ces renseignements dans des boîtes de conserve avant de les enterrer dans le jardin d'un voisin.

Elle était la seule à connaître les noms et les adresses des familles qui avaient accueilli ces enfants.

À la fin de la guerre, elle a déterré elle-même les bouteilles et elle a utilisé ses notes pour retrouver les 2.500 enfants qu'elle avait placé dans des familles adoptives.

Elle a réussi à réunir plusieurs enfants avec leurs proches, disséminés dans toute l'Europe. En octobre 2006, Irena Sendler âgée de 96 ans, a été proposée pour le Prix Nobel de la Paix.

Chez les législateurs et les travailleurs sociaux, je recherche une Irena Sendler sensible à ma quête identitaire polonaise afin de m'ouvrir la route vers ma vérité de naissance.

*“Aide toujours celui qui est en train de se noyer,  
sans considération de religion ou de nationalité.  
Aider chaque jour quiconque est une nécessité  
que te dicte ton cœur”*

IRENA SENDLER

<http://cursillos.ca/priere/diaporama/archives/IrenaSendler.pps>